

## Compte-rendu du Conseil communal du 25 novembre 2013.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme/Mev. Namli, M./Dhr. Boïketé, Mme/Mev. Meulemans, Echevins/Schepenen; MM./HH. Smahi, Clerckx; Mme/Mev. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme/Mev. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes/Mev. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, , MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Mme/Mev. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes/Mev. Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Excusées / Verontschuldigd :

Mmes/Mev. Dagyarán, Warnotte, Conseillères communales / Gemeenteraadsleden.

M. Luc FREMAL est désigné pour voter le premier.

La séance est ouverte à 20h13 sous la présidence de M. le Bourgmestre Emir Kir.

M le Président : Je propose de modifier l'ordre du jour : ajout en urgence du point 18 car il s'agit d'une demande à déposer avant le 11 décembre 2013.

M MOUHSSIN : la définition d'urgence que vous faites ne correspond pas avec la définition d'urgence telle que définie par le règlement communal. Nous n'acceptons donc pas l'urgence et demandons le vote sur ce point. Vous avez tendance à abuser de cette notion d'urgence.

*20 votes favorables pour 7 votes négatifs.*

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mme Bulduk, M. Balsat, Mme Vandenabeele et M. Clerckx.

M le Président : Concernant le point 19, ce sont des travaux qui vont permettre à la plaine de jeu d'être renouvelée. L'offre de prix est arrivée le 15 novembre dernier, jour où nous avons envoyé le présent ordre du jour. C'est pour cette raison que nous n'avons pu l'y inscrire à temps.

### **1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.10.2013 ; approbation.**

Le Secrétaire communal, M. NEVE, procède à la lecture des décisions du Conseil communal du 29 octobre 2013.

*Approuvé - Aangenomen*

### **2 Compte communal pour l'exercice 2012 : règlement.**

M le Président : Il y a une série de recettes qu'on ne peut plus obtenir. Un nettoyage a donc été effectué par nos services. Sans cela, nous aurions été en boni.

M CLERCKX : On annonçait une situation catastrophique sur Saint-Josse et plusieurs autres communes. Le résultat de ce compte me réjouit car il semble aller dans la bonne direction. Cela veut dire qu'en 2012, sans ce nettoyage, nos finances étaient saines. J'invite le nouveau Collège à maintenir le cap afin d'éviter une tutelle régionale. C'est une bonne nouvelle et je tenais à marquer le coup.

M. ROEKENS: Je voudrais soulever deux points. Pour l'ordinaire, au sujet des parcmètres. Il y a un déficit, il manquerait 700.000,- € de recette sur le million prévu. Va-t-on récupérer l'argent qui est dû. Au sujet de l'extraordinaire, prévu au début 2012, il s'agissait de vendre la salle Rogier pour alimenter les fonds de pension. La salle n'a pas été vendue, la recette n'est pas rentrée, et il n'y a pas eu alimentation du fonds de pension par les cotisations. Ce manque à gagner va-t-il être résorbé tôt ou tard ?

Mme VANDENABEELE: Une lettre du Receveur dit que plusieurs postes de recette ne rencontrent pas les prévisions budgétaires. Qu'en est-il ?

M. le Président : Effectivement, ce sont les comptes 2012. Il faudra voir fin 2013 si nous avons pu obtenir les recettes escomptées dans le budget. Par rapport à toute une série d'opérateurs privés, la Commune a décidé d'engager des procédures juridiques pour protéger au mieux ses intérêts.

M. ROEKENS: La société en question a-t-elle fourni une explication pour ce manque de recettes ? Cet argent va-t-il être récupéré ?

M. le Président : Ce travail est en cours.

Mme GENOT: Ce n'est pas un débat sur le stationnement. C'est une société qui nous a promis une certaine somme, un million, et qui ne nous la donne pas. L'année suivante, la même société nous prive de deux tiers de la somme qui nous est due. On a pas réagi. L'année suivante, on recommence une troisième fois, la somme devient énorme.

M. le Président : Je le répète, je ne sais pas agir sur 2012. Je peux agir sur aujourd'hui et demain, on fait notre possible.

M. BALSAT: Pourquoi la Commune ne reprendrait pas à sa charge cette gestion ? Cela créerait de l'emploi et permettrait d'éviter ces problèmes.

Mme GENOT: Et sur le fond de pension du personnel ?

M. le Président : Il y a eu tout un jeu d'écriture en 2012 où la commune avait compté sur la vente des Pyramides. L'opération n'a pas pu se réaliser, ce qui a créé un manque à gagner. Nous allons remédier à ça pour l'année prochaine. L'alimentation du fonds de pension est une priorité pour nous.

M. ROEKENS : Ca ne pose pas un problème que le fonds de pension n'ait pas été alimenté pendant un an ?

M. le Président : Nous nous en occupons. Si j'avais pu faire voter le budget 2014 la fois passée je l'aurais fait mais tout ce travail de ramener la Régie de rénovation urbaine vers la commune ne l'a pas permis, le travail est trop important. Vous le verrez dans les prochaines semaines.

Mme GENOT: Il y a des conséquences pour le personnel ?

M. le Président : On ne peut pas aujourd'hui avoir un débat sur le budget 2014, mais il est évident qu'il faudrait avoir un travail d'assainissement dans le budget de la commune et qui assure le financement des pensions et des salaires. Nous espérons déboucher sur un dossier complet pour décembre ou janvier.

M. MOUHSSIN: J'étais vérificateur aux comptes pour cette séance du Conseil, comme M. BALSAT. Nous avons rencontré M. DENIES, Receveur communal qui a apporté tous les éclaircissements souhaités à notre entière satisfaction. Nous n'avons constaté aucune anomalie apparente. Nous invitons les membres du Conseil communal à approuver les comptes 2012. Mais je fais la différence avec le volet politique.

*Adopté – Aangenomen.*

### **3 Règlement-taxe sur les immeubles ou parties d'immeubles appelées « carrées » ; modification et renouvellement.**

M. le Président : Il est proposé d'augmenter la taxe de 650,- € à 950,- € par an de ces immeubles. Cela nous permettrait de rendre plus responsables les propriétaires qui sont dans ce genre de situation.

M. CLERCKX : Pourquoi 950,- € et pas le même niveau qu'à Schaerbeek ?

M. ROEKENS : Pourquoi êtes-vous arrivé à cette somme précise-là ? Serait-ce pour créer un poste d'un préposé comme à Schaerbeek ? Outre les carrés de la prostitution, est-ce que cette taxe concerne aussi les salons de prostitution ?

M. le Président : A Schaerbeek, les lieux de prostitution sont essentiellement des bars, qui sont hautement plus taxés que les carrés. La taxe y est autrement plus importante, on ne peut pas comparer. Sur ce chiffre de 950€, il s'agit d'un signal clair à donner aux propriétaires, il y a plus d'intervention de la police aussi. Nous avons aussi un règlement qui concerne les salons, mais ce n'est pas celui-ci.

*Adopté – Aangenomen.*

### **4 Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; renouvellement pour l'exercice 2014.**

M. le Président : Excellente nouvelle pour les habitants de Saint-Josse : la taxe n'augmentera pas pour les personnes physiques. On reste avec les 6,5% de 2013.

*Adopté – Aangenomen.*

### **5 Centimes additionnels communaux au précompte immobilier ; renouvellement pour l'exercice 2014.**

M. le Président : On est à St Josse à 2980€, et il n'y aura pas de changement pour 2014. Des efforts seront faits à d'autres endroits, nous en reparlerons au Conseil soit en décembre, soit en janvier.

M. Clerckx : Chez les libéraux, on n'aime pas la rage taxatoire. Je craignais que depuis la crise, l'IPP augmente. Je me réjouis de cette méthode : réduire les dépenses et ne pas augmenter la taxation.

*Adopté – Aangenomen.*

## **6 Contrat de quartier Liedekerke ; bien immeuble sis 118 rue de la Limite à 1210 Saint-Josseten-Noode ; proposition d'acquisition de principe.**

M. le Président : Déjà porté par l'ancienne majorité, l'idée est d'avoir un parc situé rue Potagère. Pour l'instant, seule une entrée rue Potagère est possible. Si les habitants veulent avoir aussi accès au parc par la chaussée d'Haecht et la rue de la limite, il fallait acquérir ce bâtiment. Vous avez accès au montant dans le dossier. On est tombé sur un accord avec les frères propriétaires du bâtiment.

M. MOUHSSIN: Je vous rappelle que l'ancienne majorité est toujours la même. Je souhaite insister sur le fait qu'aujourd'hui il y a un projet dynamique d'habitants, et j'aimerais qu'on puisse les intégrer dans le futur projet afin de maintenir cette dynamique.

Mme VANDENABEELE: Je constate que l'immeuble a été estimé entre 20 et 30.000,- € en moins que le prix qui a été proposé maintenant.

M. le Président : La tutelle accepte que la Région puisse augmenter de 10 % le prix du receveur de l'enregistrement. Si vous regardez les m<sup>2</sup> construits, ce n'est pas grand chose. Le propriétaire est condamné à vendre son bien et a trouvé bon de le faire pour la Commune.

M. CLERCKX: Je trouve que la commune fait une très bonne affaire. Largement sous le prix du marché, l'estimation qui a été faite par le receveur est carnavalesque, digne des prix pratiqués à Alost.

M. ROEKENS: Le receveur en question ne vient jamais sur place, il ne fait que des remarques sur papier et ça ne va pas.

*Adopté – Aangenomen.*

## **7 Association Les cuisines bruxelloises ; adhésion de la commune d'Anderlecht et proposition de modifications statutaires.**

*Adopté – Aangenomen.*

## **8 Subsides aux associations patriotiques ; exercice 2013.**

*Adopté – Aangenomen.*

## **9 Subsides aux Comités de Quartier ; exercice 2013.**

*Adopté – Aangenomen.*

## **10 Jazz Station a.s.b.l ; compte de l'exercice 2012.**

M. le Président : Les résultats aux comptes laissent apparaître un boni de plus de 62.000,- €. La commune ne versera pas le solde de 2.000,- Euros du subside 2012 au vu du boni, la Commune demandera le remboursement de la différence auprès de l'association pour la même année.

M. CLERCKX: C'est une bonne nouvelle. Je vois que la sauce prend et que la Jazz Station a l'air de pouvoir fonctionner sans subside. Est-ce une exception ou bien la Commune va pouvoir économiser

50.000,- Euros de subside annuel ?

M. MOUHSSIN: A plusieurs reprises j'ai demandé à avoir accès à un certain nombre de dossiers concernant la Jazz Station. Pourquoi a-t-on reçu des subsides de l'Europe à cet effet ? Pour en faire une maison de quartier, pas pour en faire un musée du jazz. On prend des risques avec l'Europe à maintenir ce lieu-là. Il faut réfléchir avec la Communauté Française pour créer une maison de quartier tout en conservant la Jazz Station. Cela fait des mois que je le demande.

M. le Président : Entendons-nous bien : ce n'est pas un musée du jazz. En outre, vous comprenez que dans une période d'assainissement des finances nous ne manquerons pas de travailler là où les besoins sont moins importants.

Prise d'acte – Akteneming.

### **11 Maison de la Famille a.s.b.l. ; compte de l'exercice 2012.**

M. le Président : Nette amélioration, boni de 97.000,- Euros nous ne verserons donc pas le subside de 30.000,- € et nous réclamerons le reversement des 61.000,- Euros.

Prise d'acte – Akteneming.

### **12 Ratification des décisions relatives à l'article 249 de la Nouvelle Loi communale.**

M. le Président : Il s'agit de la somme pour la sécurisation des lieux du site du Gésu par procédure négociée sans publicité pour un montant 68.486,- Euros TTC pour le marché. A aucun moment la commune ne payera sur fonds propre, la facture sera présentée au propriétaire.

M. CLERCKX: Ca me semble le minimum que le propriétaire des lieux paie mais je suis surpris par le montant.

Intermède :

M. le Président : Monsieur, pouvez-vous cesser de filmer ? Vous auriez dû faire une demande au préalable.

M. MOUHSSIN: Quel article du règlement communal signifie qu'il ne faut pas filmer ?

M. le Président : C'est le règlement communal qui le stipule. C'est la jurisprudence. Il est demandé au préalable d'introduire une demande auprès du Bourgmestre. Aucune commune ne permet de but en blanc ce genre de chose.

M. MOUHSSIN: Nous voulons de la transparence, jamais on a interdit de filmer sous la précédente majorité. Je souhaite qu'on autorise ce citoyen de filmer les membres du Conseil et du Collège. Il doit pouvoir le faire.

Fin de l'intermède

M. CLERCKX: Avec un montant pareil montant, est-ce qu'il y avait moyen de faire autre chose que mettre des grillages devant les portes et les fenêtres pour un tel montant. A cela doit s'ajouter le coût des opérations policières.

M. JASSIN: Le montant que vous trouvez n'est pas le montant de la dépense des travaux. Le

montant de 68.000,- euros n'est que de 37 000 € avec TVA, et il sera remboursé par le propriétaire à la commune. Il y avait 37.000,- € de grillages et de plaques métalliques. L'attribution du marché a été fait pour 68.000,- Euros, on a pas dû utiliser ce montant, mais seulement 37.000,- Euros.

M. BALSAT: Vous avez débloqué 37.000,- € pour sécuriser les lieux. Ce sont des prémisses à d'autres sécurisations ?

M. le Président : On aura un grand débat tout à l'heure.

Mme GENOT: Il est hors de question pour nous de déboursier cette somme même si elle sera peut-être remboursée par la suite.

Mme VANDENABEELE: Sur la procédure, il a été choisi une procédure négociée sans publicité. Elle date du 4 novembre 2013, je me demande si la nécessité n'a pas été créée.

*20 votes favorables pour 7 votes négatifs.*

*Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mme Bulduk, M. Balsat, Mme Vandabeele et M. Clerckx.*

### **13 Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.**

M. CLERCKX: Dans un des points il y a l'achat d'un appareil à pop-corn, va-t-on faire sauter le maïs ?

M. le Président : C'est pour le service jeunesse.

M. MOUHSSIN: Le système de prévention incendie de l'école Guy Cudell était déficient. Aujourd'hui nous avons une budget important dans la sécurisation des écoles. Quand ce système va-t-il être installé ?

M. JASSIN: La première phase d'installation est terminée, la seconde phase l'est quasiment. Un placement d'extincteurs et de détecteurs est prévu pour un montant total de 750 000€.

*Prise d'acte – Akteneming.*

### **14 Clubs sportifs ; subsides communaux inférieurs à 1.250,- euros pour l'année 2013.**

*Adopté – Aangenomen.*

### **15. Clubs sportifs ; subsides communaux égaux ou supérieurs à 1.250,- euros pour l'année 2013.**

Mme GENOT: Quand nous avons discuté des mêmes subsides l'année passée, vous avez dit qu'on venait d'arriver et que nous n'avions pas le temps. Maintenant, je ne retrouve pas la critérisation des subsides qui permettent aux clubs de savoir pourquoi leurs subsides sont augmentés ou diminués.

M. ÖZKONAKCI : Les clubs qui reçoivent moins de 1250,- € doivent être affiliés à une fédération et participer à un championnat, pour pouvoir contrôler leurs dépenses. Pour les clubs qui reçoivent plus de 1250,- € ce sont des clubs formateurs. Ils ont des frais de fonctionnement beaucoup plus élevés.

*Adopté – Aangenomen.*

## **16 Fabrique d'église Saint-Josse ; compte de l'exercice 2012.**

*Adopté – Aangenomen.*

## **17. Associations culturelles ; répartition des subsides de l'exercice 2013.**

M. le Président : De nouvelles associations se sont jointes à la répartition de ces subsides. Le montant de 47.500,- Euros est réparti de manière égalitaire sans faire de critère tant le travail était difficile. La réflexion a commencé avec les associations et sera poursuivie l'année prochaine.

M. MOUHSSIN: Je reviendrai vers vous l'année prochaine pour les critères. L'exercice dans lequel vous vous lancez est difficile et nous le suivrons de manière attentive.

M. ROEKENS: Dans le passé l'argent était donné à ces associations pour réaliser des projets bien spécifiques, ce n'est pas le cas cette année-ci ?

Mme MEULEMANS: We zijn op zoek van criteria.

Mme GENOT: Par le passé on a aussi discuté du fait que certains lieux pouvaient être dangereux si il y avait un problème d'incendie. Les subsides auraient pu être un incitant pour que ces lieux soient mis aux normes.

M le Président : Totalement d'accord avec vous, nous sommes attentifs à ces questions.

*Adopté – Aangenomen.*

## **18. Plan triennal 2007-2009 ; travaux de réhabilitation des rues Potagères, de Liedekerke et Marie-Thérèse ; approbation du décompte final.**

*Adopté – Aangenomen.*

## **19. Stade George Petre, reconstruction passif des abris de la plaine des sports, approbation augmentation de l'estimation, procédure négociée sans publicité, application de l'article 26 § 1,1° e de la loi du 15 juin 2006.**

Il y avait eu une mauvaise estimation du bureau d'étude. Il s'agit d'augmenter l'estimation de 1.650.000,- Euros à 1.900.000,- Euros TTC.

*Adopté – Aangenomen.*

**20. « Pourquoi avoir opté pour une expulsion musclée du Gesù ? » ; interpellation introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.**

L'ancien cloître Gesù, laissé à l'abandon depuis plus d'une dizaine d'années était occupé par de nombreuses familles sans ressources. L'occupation, très nombreuse, était difficile à organiser et le bâtiment avait besoin d'être sécurisé.

Quel n'est donc pas notre étonnement de voir notre bourgmestre, qui a refusé les dernières tentatives de dialogues, exiger le départ de tous dans 24h à la veille d'un long week-end où la majorité des intervenants sociaux sont indisponibles !

- Quelles démarches concrètes ont été entreprises pour éviter de devoir prendre l'arrêté d'expulsion ?
- Vous avez dénoncé la présence de délits sur les lieux : combien de PV ont été rédigés ? avec quels suivis ? combien d'arrestations judiciaires ?
- Quel constat sur les lieux vous paraissait nécessiter une évacuation d'urgence ? est-ce que tous les lieux présentant ces lacunes seront évacués ?
- Qu'ont donné les contacts avec la secrétaire d'Etat De Block ? L'avez-vous rencontré ?
- Pourquoi n'avoir pas collaboré au plan du secrétaire d'Etat au logement qui proposait un plan relogement-sortie-petite occupation sécurisée ?
- Pourquoi avoir choisi la date du 31 octobre la veille d'un long weekend pour ordonner aux habitants du Gesù de quitter les lieux ?

Pourquoi leur avoir demandé de le faire en 24h ?

- Pourquoi avoir refusé au préalable toutes les demandes des avocats des occupants de vous rencontrer ?
- Quelles solutions de relogement étaient prêtes avant l'expulsion ?
- Quelles alternatives à l'expulsion express ont été envisagées ? Avez-vous calculé le cout nécessaire à une sécurisation du bâtiment ? les ressources nécessaires à un encadrement humain suffisant de l'occupation ?

Le propriétaire avait donné aux occupants 3 mois puis proposait de refaire le point. Il n'y avait donc aucune demande judiciaire d'expulser.

- Pourquoi avoir choisi de procéder à une expulsion policière plutôt qu'une évacuation sociale ?
- combien de policiers ont été nécessaires les jours avant, le matin de l'expulsion, après ? pour quelle facture ? pourquoi avoir évacué certaines personnes dans des fourgonnettes cages plutôt qu'en bus ?
- combien de personnes maintenant à la rue ? au Samu social ? dans un véritable logement ?

**21 « Gevolgen van uitzetting bewoners Gesuklooster op 4/11 – Conséquences de l'expulsion des habitants du cloître du Gesù le 4/11 » ; interpellatie ingediend door Dhr Frédéric ROEKENS, Gemeenteraadslid.**

Op 4/11 werden de bewoners van het Gesuklooster manu militari met een indrukwekkende politiemacht uitgezet. De uitzetting volgde op een beslissing van de burgemeester op 31/10 om het gebouw onbewoonbaar te verklaren.



Met deze interpellatie wil ik stilstaan bij de gevolgen voor de bewoners enerzijds en voor het gebouw anderzijds.

#### 1) Gevolgen voor de bewoners

Na de uitzetting en indentiteitscontrole werden een honderdtal bewoners in de sportzaal Liedts ondergebracht. 14 personen zonder papieren werden ter beschikking gesteld van Dienst Vreemdelingenzaken. Andere sans-papiers die in gesu verbleven vertrokken voorafgaandelijk aan de uitzetting door de politie. In afwachting van een herhuisvesting die klaarblijkelijk niet voorafgaandelijk was georganiseerd noch doorgesproken met de Brusselse staatssecretaris voor huisvesting mochten de uitgezette bewoners in hoge nood worden ondergebracht in de winteropvang van Samu Social die twee weken eerder dan voorzien de deuren opende. Dit was een zeer tijdelijke maatregel omdat de winteropvang op 15/11 van start gaat. De eerder vertrokken sans-papiers verblijven op straat of bij vrienden. Ondertussen kondigde de gemeente aan 8 families te willen herbergen. Brussels staatssecretaris voor huisvesting Doukeridis zocht net als reeds voor de uitzetting, met de vzw Strada verder naar oplossing samen met diverse partners zoals de gemeentes Molenbeek, Watermaal-Bosvoorde en de sociale huisvestingsmaatschappijen van Vorst en Anderlecht. Het gaat in totaal om 12 woningen (40 à 50 pers.) voor een beperkt aantal maanden. Gedurende deze periode zal er ook aan sociale begeleiding worden gedaan. Ook burgemeester Kir verklaarde aan de pers dat het zijn wens was om de bewoners die zouden worden opgevangen te begeleiden.

#### 2) Gevolgen voor het gebouw

Na de uitzetting werd het gebouw afgesloten en bewaakt door een privé-bedrijf. Volgens berichten in de pers vond er een gesprek plaats tussen de gemeente en de eigenaar van het gebouw. Er werd afgesproken dat de gemeente de gelijkvloerse verdieping tijdelijk zou betrekken voor o.a het opslaan van strooizout. Voordien verklaarde de burgemeester reeds dat hij niet meer geloofde in de plannen van de eigenaar voor een luxehotel en deze plannen niet meer zou steunen.

Concrete vragen:

1.1 In welke woningen zullen de 8 door de gemeente geselecteerde families verblijven en voor hoelang?

Participeert de HBM aan de inspanningen van de gemeente? Wat gebeurt er na de winter met de families?

1.2. Wat waren de selectiecriteria van de gemeente en welke gemeentedienst zorgde voor de selectie?

1.3 Moeten de herhuisgeveste families huur of lasten betalen?

1.4 Zal de gemeente een sociale begeleiding voorzien voor de families naar een duurzame oplossing? Zo ja door wie en wat zal deze begeleiding precies betekenen? Is er een specifieke aandacht voor de schoolcarriere van de betrokken kinderen?

1.5. Wat gebeurt er met de achtergelaten bezittingen van de uit gesu uitgezette bewoners?

2.1 Kan u het gebruik van de gelijkvloerse verdieping door technische diensten van de gemeente bevestigen? zo ja, voor welke diensten, voor welke periode en tegen welke kostprijs? Welke werken worden of werden reeds uitgevoerd en wie betaalt deze? Wie betaalt de privébewakingsfirma? Wat is de logica achter het gebruik van een onveilig verklaard klooster door de gemeentediensten?

2.2 Wat is de situatie in de andere delen van de site die niet werden gekraakt ? De kerk zelf, het gebouw aan de Brialmontstraat en de huizen op de hoek van de Koningsstraat en de Haachtse Steenweg werden niet gevisieerd door het uitzettingsbevel? Worden deze door de eigenaar nog steeds verhuurd of gebruikt voor feesten en recepties?

2.3 Is er met de eigenaar gesproken over de toekomst van de site? Blijft u bij u verklaringen dat u niet meer gelooft in het hotelproject dat de eigenaar wil uitvoeren? Denkt u nog steeds aan onteigening?

## **22 Expulsion au Gesù ; interpellation introduite par Mme Derya BULDUK; Conseillère communale.**

Mme BULDUK : Bref rappel des faits...

Le 31 octobre 2013, à la veille d'un long week-end, le bourgmestre prend un arrêté de police ordonnant l'expulsion des occupants du Gesù sous 24h. Rien ne se passe pendant le week-end et le collègue reste sourd à toute tentative de conciliation.

Le lundi 4 novembre au matin, 200 policiers avec casques, boucliers et matraques investissent les lieux, bousculant au passage les quelques élus, avocats, membres des différentes associations (tel que la ligue des droits de l'homme, droit de l'enfant, médecins du monde) et voisins qui voulaient s'interposer. Certains membres de la presse n'ont d'ailleurs pas été épargnés.

Sur le fond du dossier, il est clair que le bâtiment était insalubre, invivable, dangereux même pour ceux qui l'occupaient, qu'il s'y passait des choses pénalement répréhensibles et que les habitants et commerçants du quartier souffraient régulièrement de nuisances liées à cette occupation. Il fallait vider ce bâtiment.

La question est de savoir s'il fallait le faire dans ce qui ressemble à de la précipitation, à la veille de l'hiver, sans concertation et de cette manière.

Je serai donc intéressée de connaître les raisons de la date choisie. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ou après, pendant une période plus propice comme le printemps ou l'été ?

Même si on comprend qu'il faille montrer sa détermination et sa force pour éviter une confrontation, pourriez-vous nous éclairer sur la raison d'un tel déploiement de force ? 50 ou 100 policiers n'auraient-ils pas été suffisants, d'autant plus qu'il restait essentiellement des femmes et des enfants au sein du Gesù ?

Aviez-vous des indications sur un risque de résistance violente des occupants ou de mobilisation externe qui auraient pu dégénérer ?

Pouvez-vous également nous indiquer le coût de cette opération ?

Pourquoi aussi cette absence totale de communication avec les associations, les avocats, la Région (le Secrétaire d'Etat au Logement avait organisé une réunion à laquelle vous ne vous êtes pas rendu), etc. pendant les 4 jours qui ont précédé l'expulsion ?

Ceci a provoqué encore plus de stress, de crainte et de peur parmi les anciens occupants.

Je pense que ce qui est fait, est fait. Pas moyens de revenir en arrière. L'heure est à la reconstruction. Il est important actuellement de suivre ces personnes et de remédier à leur situation précaire.

En tant que MR, nous insistons, encourageons et invitons le collègue à éviter des cas comme le Gesù et à prendre les mesures nécessaires à temps et de manière réfléchie, sans laisser pourrir la situation. Plusieurs autres questions se posent dans ce dossier, notamment :

1- On parle de zone de prostitution et de malfrats; ces personnes ont-elles été clairement identifiées ?

Si c'est le cas, combien d'entre eux ont été arrêtés lors de l'expulsion ?

A quelle date remonte les présumées avances d'une présumée prostituée à ce fonctionnaire de la commune ?

Pourquoi a-t-il attendu pour porter plainte seulement en cette même date du 4 novembre ?

2- Combien de personnes ont-elles été relogées à ce jour et où ?

Ces logements étant de transit, pouvez-vous nous donner la durée des contrats de location et nous confirmer que vous allez mettre fin à l'occupation à la fin de cette période ?

Avez-vous prévu un accompagnement pour leur permettre de profiter de ces quelques mois pour trouver une situation durable ?

3- Quid des personnes qui restent sans logement à ce jour ?

Sait-on où ils se trouvent ?

Sont-ils en rue ou a-t-on prévu un abri le temps de leur trouver un logement de transit ?

4- Il est apparu dans la presse qu'un accord entre la commune et le propriétaire des lieux a été convenu quasi au lendemain des expulsions. Qu'en est-il de cet accord et la raison ?

Quid du projet initial, à savoir l'hôtel avec logements ?

Si un accord a bel et bien été conclu, ce lieu étant insalubre, des travaux doivent être entrepris; qui les prendra en charge ? La commune ou le propriétaire ?

Ces travaux sont-ils compris dans le montant de plus de 60.000 euros prévus par la commune pour la sécurisation des lieux ?

Y aura-t-il un loyer à payer et de combien ?

Tout ceci étant, est-ce dans l'optique d'une future expropriation ?

### **23 « Expulsion du Gesu : Plus jamais ça... » ; interpellation introduite par M. Thierry BALSAT, Conseiller communal.**

L'expulsion des occupants de l'Eglise du Gesu opérée le lundi 4 novembre dernier restera pour longtemps encore une date marquée au fer rouge qui aura interpellé de nombreux tennodois scandalisés par cet événement. Si sur le fonds du problème, l'expulsion prêtait à discussions et s'avérait sur certains points inévitable, la forme, et la manière ainsi que la subite précipitation sont fortement contestables et soulèvent de nombreuses questions....

Pourquoi un tel déploiement de forces policières ?

Combien cette opération va-t-elle coûtée ?

Qui va payer la facture ?

Pourquoi cette précipitation soudaine ?

Pourquoi avoir délibérément joué avec les nerfs des occupants en refusant de donner une date précise pour l'expulsion ?

Pourquoi une telle violence physique et morale opérée sur des familles avec enfants et des comités de soutien qui avait régulièrement annoncé être pacifique ?

Pourquoi le chef de la zone était-il absent lors de cette opération d'envergure comme l'aurait fait son défunt prédécesseur ?

Pourquoi le BGM est-il venu sur place devant une foule énervée à la fin des opérations? Qui a pris la décision de cette opération commando ?

Les partenaires SPA/CDH et CD&V de la majorité sont-ils solidaires dans la manière dont cette action

s'est déroulée ?

Comment a été préparé cette opération ?

Quid du devenir et de l'affectation du Bâtiment ?

Pourquoi le propriétaire indésirable, il y a peu auprès des autorités communales, est-il aujourd'hui courtisé ?

Pourquoi avoir jeté à la rue des soit-disant voleurs, trafiquants, pédophiles et autres personnes dangereuses sous le couvert de l'ordre public ?

Combien de ces personnes sont-elles en errance dans les rues de St Josse? Combien de personnes ont-elles été relogées ?

M. MEDHOUNE: J'entends des points de vue très différents, plus ou moins nuancés autour de ce qui s'est passé. Je comprends l'émotion mais aussi que la décision qui a été prise était très difficile. Sur le seuil du danger, les appréciations sont divergentes. Le bourgmestre a considéré que sur base des infos qu'on lui a données, les thermomètres étaient au rouge. Certaines pressions inacceptables que certains plus forts, peut-être minoritaires, exerceraient sur les plus faibles. Le bourgmestre a accompagné l'expulsion d'un travail humanitaire. Parmi les 100 personnes (CPAS, samu social), beaucoup ont travaillé au cas par cas pour permettre à ces personnes de conserver le chemin de la

dignité. Je constate que Saint-Josse s'est retrouvée bien seule puisqu'elle propose à elle-seule 50 % des logements proposés. Moi qui suis un vieux ten-noodois, je trouve que Saint-Josse est une commune où la solidarité est très active. Je considère que le squat dans ces conditions là, c'est le degré zéro de la dignité.

M. le Président : Les réunions ont été multipliées, le Collège s'est penché une vingtaine de fois sur le dossier, des échevins se sont rendus plusieurs fois sur les lieux. C'est un dossier qu'on a tout sauf bâclé. Je ne crois pas au squat quand les gens n'ont pas de revenu, de couverture sociale, ... Comment voulez-vous faire vivre des personnes sans revenu pendant quatre ans ? Plusieurs personnes ont quitté les lieux pour cause de violence. Au cours de la législature précédente, le bourgmestre était à deux doigts de prendre des mesures drastiques pour mettre fin à la situation. Quand la police dit qu'ils ne veulent pas mettre les pieds là bas au risque d'avoir des problèmes de violence ? Aucune liste n'a jamais pu être arrêtée par la police ou par la commune qui l'avait pourtant demandée, qui sait combien il y avait d'habitants ? D'après un courrier de M. Balsat du 8 septembre, des rave party payantes y étaient organisées sans permis, les bobo anarchistes y manipuleraient et exploiteraient les autres habitants. On a fait des propositions d'accord aux habitants du Gesù, notamment de venir chercher leurs déchets gratuitement. Cela n'a pas tenu pour des raisons que j'ignore. Au mois d'août, une travailleuse sociale m'appelle en me disant qu'ils n'en pouvaient plus, qu'elle avait subi des violences et qu'on ne passerait pas l'hiver dans ces conditions. J'ai dès lors pris tous les contacts, avec tous les ministres. J'ai rencontré Mme De Block et M. Doukeridis pour leur dire qu'il fallait prendre des mesures d'urgence. J'ai reçu comme réponse qu'il fallait poursuivre le processus existant. J'ai dit non aux squats, ce n'est pas tenable quand les gens n'ont pas de ressources et qu'il n'y a pas de situation administrative en règle, c'est livrer ces gens à des loups. J'ai pris mes responsabilités en contactant le Ciré et Médecin du monde, avec la LDH en organisant un colloque sur les familles errantes en RBC. Nous sommes favorables à une intégration des familles dans des logements et pas dans des lieux inadaptés. Comment se fait-il que l'on n'a pas accordé des droits à ces gens et qu'ils n'ont pas pu être relogés en 4 ans et demi d'occupation ? A un moment donné, j'ai considéré qu'il fallait prendre ses responsabilités avec les rapports qu'on m'a soumis. Le risque était trop grand sur ces 11.000m<sup>2</sup>. Je regrette les amalgames et les insinuations qui ont été faites sur la façon dont s'est déroulée l'expulsion. On a préparé ça avec tous les acteurs. Je regrette la manière dont certains ont présenté les choses, des propos honteux. La seule agitation était devant le bâtiment. A l'intérieur, il n'y a eu quasiment pas d'agitation. Il y a eu deux bus de la commune et deux bus de la STIB. Je remercie les services communaux et de police, le CPAS, qui se sont pliés en 4 pour ouvrir leurs droits aux occupants, et d'assurer leur couverture sociale et ils ont travaillé plusieurs jours et tard le soir pour ce faire. La commune a fait un travail extraordinaire. Si le but était de continuer dans les squats comme c'était le cas, c'était une fin de non-recevoir. Nous avions 9 logements et la Région nous a proposé 11 logements, soit déjà 20 logements alors que d'autres attendent des logements depuis des années. Devant une situation d'urgence, on doit aussi sortir des sentiers battus et prendre des mesures. Nous l'avons fait en conditionnant un paiement d'un loyer et de charges. Beaucoup d'entre eux sont sortis des difficultés, et sont en passe d'entrer dans un processus d'insertion professionnelle. Pour les 140 nous allons poursuivre ce travail. 44 personnes pourront être accueillies dans 9 logements. Il y a différentes personnes au Gesù. Il n'y a pas de projet qui maintient les gens dans la précarité et l'assistanat. Il faut que les gens apprennent à se prendre en main et à s'émanciper par eux-mêmes. La Région doit aussi mettre la main à la pâte. Ce n'est pas la vocation première de Saint-Josse de régler le problème du sans-abrisme, la Région a débloqué un million pour le Samu Social. Concernant les arrestations, il y en a eu une administrative pour absence de papier et une judiciaire pour une personne recherchée. Toute une série de personnes qui sont à l'église du Gesù sont en procédures diverses de régularisation. Avec Fedasil, Fébul, Strada, il y a une offre pour les personnes qui n'ont pas tout de suite les papiers et cartes d'identité car en effet dans la commune de Saint-Josse, nous sommes contraints par nos règlements communaux. Sur ce que j'ai entendu dans la bouche de certains, il n'y a pas d'agenda caché. Les gens n'y étaient pas heureux, ils y étaient en danger. Il est évident que le bâtiment doit

être sécurisé. Nous n'avons pas le projet d'installer des services de la commune dans le bâtiment. Des services techniques et de prévention vont être installés dans le but d'améliorer le cadre de vie pour tout le monde. J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. BALSAT : Sur le fond, il y avait matière à discussion. J'aimerais maintenant une réponse sur la forme qui nous a indigné. Y avait-il réellement besoin de déployer autant de forces de l'ordre ? Des représentants de Médecins du Monde et des gens du quartier avaient des problèmes avec l'occupation, mais d'autres n'en avaient aucun. Sur la manière, on avait l'impression qu'à l'intérieur il y avait des terroristes. J'assume pleinement mon intervention du mois de septembre. Je m'excuse si elle a été sèche et dure. Elle avait le but de tirer la sonnette d'alarme pour éviter qu'il y ait plus de problèmes. Loin de moi l'idée que mon courrier vous avait fait déclencher ce plan catastrophe.

Mme GENOT: Après vous avoir entendu, je ne comprends toujours pas pourquoi il fallait y aller *manu militari*. J'ai entendu M. Mehdoune dire que c'était le degré zéro de la dignité. C'est la rue le degré zéro de la dignité. De plus en plus, on a des familles avec enfants à la rue. Entre une famille à la rue et une famille dans un squat, on a vite choisi. Depuis 2002, par décision du fédéral, les familles n'ont plus accès au centre ouvert. C'est votre responsabilité s'il y a autant de personnes à la rue. J'entends bien que vous ne croyiez pas au squat quand il n'y a pas de revenu. Je ne vois pas très bien, quand il n'y a pas de revenu, comment payer un loyer et des charges. Vous dites que les gens n'ont pas eu des droits pendant 4-5 ans, c'est vrai, mais c'est parce qu'il y a eu une législation qui les a empêché d'obtenir leurs droits. Je n'ai vu personne pousser les policiers, j'ai plutôt vu des policiers frapper sur des caméras. Le terme faire le tri a été utilisé. 14 personnes sont passés par des centres fermés. Vous pouvez aussi travailler avec la FÉBUL et la Strada comme les autres communes. Par rapport aux délits qui ont été commis sur les lieux, je vous ai demandé quel suivi sur cette jeune fille qui aurait subi des abus, combien d'arrestations, combien de délits, combien de policiers ont été nécessaires et pour quelle facture. Vous avez parlé d'intégration économique et autre, je pense qu'il faut actionner cette piste. Un travail de scolarisation avait été très bien fait, vous l'avez atomisé.

M. MOUHSSIN: J'ai demandé au Secrétaire communal de me préparer l'ensemble des documents. Je vois un tas de documents envoyés par le Secrétaire d'Etat en charge du logement, mais je ne vois jamais de réponse. Soit on a pas mis les réponses, soit vous n'avez jamais répondu. Ensuite, vous avez écrit à Mme Maggie De Block en disant que vous aviez interpellé en vain le 4 juin 2013, le Secrétaire d'Etat. Et comment concluez-vous ? Je lis : « *En attendant le dépôt et la délivrance d'un permis, les locataires resteront dans l'Eglise Gesù, il faudra néanmoins préparer leur relogement, c'est dans ce cadre que je demande que la Région joue un rôle de coordination entre l'échelon local et l'échelon fédéral* ». Donc la seule fois que vous interpellez au niveau régional, c'est pour dire que les locataires resteront au Gesù. Nul part ailleurs vous ne prétendez que vous aller faire vider les lieux. Ensuite, je crois que vous ne connaissez pas les lieux. Quand vous lisiez l'interpellation de mon collègue Balsat, ce n'est pas de cette partie du bâtiment qu'il s'agissait. Il y a eu quelques arrestations mais vous n'étiez pas là la nuit. Il y a eu des centaines de personnes qui partaient la nuit dans la panique. Si l'année prochaine vous souhaitez faire des rencontres sur les Roms, n'invitez plus le délégué aux droits de l'Enfance, ni le Président de la Ligue des Droits de l'Homme, je pense qu'ils refuseront votre invitation. Ils ont voulu vous voir et vous avez refusé, vous ne receviez que la presse. La gauche envoie d'abord les assistants sociaux avant d'envoyer la police s'il reste des malfrats.

M. le Président : Le dispositif policier était important pour éviter les problèmes. En effet, il n'y a pas eu de problème, et aucun blessé. Les premiers qui sont partis sont ceux qui avaient des choses à se reprocher. Le dépôt de plainte n'a pas attendu l'évacuation. Il y a bien d'autres choses qui font l'objet d'une enquête de la part des services de police. La justice nous tiendra au courant. La guidance budgétaire : les travailleurs sociaux font un travail pour que les gens puissent garder leur argent pour le paiement du loyer et des charges qu'ils n'ont pas eu pour habitude de faire. En cette région,

le sport régional qui a été développé c'est le squattisme. Mais moi, je demande des logements. J'ai appris qu'il y avait 11 logements, et ensuite 12 après ce bras de fer. C'est montrer qu'il est possible de réquisitionner des bâtiments. Si Saint-Josse en met 9, la Région devrait en donner 150. Le squat masque la crise du logement. Construisons des logements. Aidons les gens dignement. Quand vous me faites la remarque « mettons de l'argent pour la sécurisation », je réponds « mettons de l'argent pour des logements ». Concernant les délits dont vous avez parlé, ce qui se passait à l'intérieur, de nombreuses personnes ont essayé de le dire. Ma fonctionnaire du service de prévention a noté tout cela sur base de témoignages, transmis en temps utile à la police et donc on a réagit tout de suite. Par rapport à tout ce qui concerne le dispositif policier, un Conseil de police se déroule début décembre et je vous invite à vous y rendre avec vos représentants politiques.

Mme GENOT: Vous dites qu'il y a du squattisme. Je voudrais faire la différence entre les squats et les lieux occupés avec l'accord du propriétaire sous occupation précaire, ne faites pas l'amalgame. Ensuite, la Région ne peut pas réquisitionner, c'est la compétence des communes et des bourgmestres. Pas de législation qui oblige les sociétés de logement. Pourquoi M. Decourty, M. Vervoort, et autres communes socialistes n'ont pas répondu à vos appels ? Ni à Watermael-Boisfort ou à Forêt. Vous dites « Ma volonté, c'est qu'on propose des solutions », ce n'est pas ce que je vois. Pour les gens qui sont à la rue, la situation perdure et est encore pire.

#### **24. La situation des crèches communales ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

Des parents inquiets ont envoyé des courriers de plainte à la commune et à l'ONE concernant l'encadrement et l'état des crèches de la commune. De plus, il apparaît que le taux d'occupation de certaines crèches communales est en dessous du seuil minimal de 80 %, fixé par l'ONE. Notre commune a un taux de couverture de 15,77 % en 2011 alors que le taux régional est de 31,43 %.

Je souhaiterais savoir si des plaintes de citoyens vous ont été envoyées et quelles mesures avez-vous prises ?

Depuis le mois d'octobre 2012, pourriez-vous me faire savoir si des inspections de l'ONE ont eu lieu dans nos crèches ? Si oui, pourriez-vous nous faire savoir quels ont été les constats ? Quelles mesures avez-vous prises ?

Pourriez-vous me faire savoir si le taux d'encadrement en terme de puéricultrice, infirmière, assistante sociale est bien respecté ? Pourriez-vous me faire savoir si chaque crèche a une directrice ?

Pourriez-vous nous faire savoir si des remboursements ont dû être faits à l'ONE ? Si oui, pourriez-vous nous donner les montants ?

Pourriez-vous nous donner le taux d'occupation des différentes crèches communales ? Comment expliquez-vous un taux d'occupation aussi bas ?

Pourriez-vous nous communiquer le nombre de refus d'inscription pour l'année 2012 et les 10 premiers mois de 2013 ?

Deux nouvelles crèches seront construites, pourriez-vous nous faire savoir quel sera le taux de couverture après la création de ces nouvelles places ?

Durant ces 6 mois, entre le premier rapport, dont il est fait lecture et le 20 septembre, comment expliquez-vous qu'aucune mesure n'ait été prise pour répondre aux demandes de l'ONE ? On ne sait pas si on doit rire ou pleurer. Vu les conditions, on ne peut même pas y envoyer de stagiaires.

Mme NAMLI: Pour ce qui est des puéricultrices on a pris du retard sur nos engagements. Sur la

sécurité, le rapport du 13 novembre est meilleur et les travaux avancent très bien. On a engagé une nouvelle directrice car on en avait qu'une pour deux crèches.

M. le Président : Les chiffres sont assez positifs. L'administration s'est mise au travail dès qu'elle a eu connaissance des plaintes. Sur l'encadrement et la structure, nous avons eu plusieurs réunions avec l'ONE et les responsables des différentes crèches pour avancer sur ces dossiers. Depuis ces plaintes et ces rencontres, voici ce qui a été mis en place : 1) effort particulier pour l'engagement d'une nouvelle directrice. 5 puéricultrices ont été engagées, une à Damla et quatre à celle de Reine Elizabeth. Sur l'infrastructure, certains travaux d'infrastructure ont été effectués en interne et sont en cours : La porte d'entrée, au RDC la réparation du Linoléum ; au 1er tentures accrochées aux fenêtres ; cache radiateurs, sas d'entrée et travaux sur la terrasse. D'autres types de travaux ont été effectués en externes. Les barrières vont être adaptées à la nouvelle législation. Le taux d'occupation des crèches de Saint-Josse : pour le 1er semestre 2013 avoisine les 70 %. Ce chiffre s'explique par les pratiques des usagers : taux d'occupation qui baisse parce que certains inscrits ne fréquentent pas la crèche, absences injustifiées des enfants, il est aussi difficile de programmer les jours de congés des puéricultrices. A chaque fois, les réponses sont apportées à toutes les demandes. Depuis 2012 vous nous interrogez sur les inspections de l'ONE. L'ONE inspecte très régulièrement nos crèches ainsi qu'il en a la mission. Les mesures prises ont été détaillées dans la réponse à la première question. Le rapport maintenant est de 4,1 enfants par puéricultrice (Reine Elizabeth, 59 enfants pour 15 puéricultrices). A la crèche potagère, 37 enfants pour 10 puéricultrices, un peu moins de 4 enfants par puéricultrice. Crèche damla 3,75 enfants/puéricultrice. Ce renfort a été réalisé dans un souci de la qualité du travail. Nous en sommes maintenant à une directrice par implantation. Deux assistantes sociales et deux infirmières. Remboursements faits à l'ONE : la participation financière journalière est basée sur le temps que les enfants passent en crèche et les revenus des ménages. Nombre de refus en 2012 et 2013 : 350 demandes introduites, 172 courriers de refus pour 100 d'acceptation. Parfois des places peuvent se libérer et des refus devenir des acceptations. Plusieurs projets de crèches sont en cours au travers notamment d'un contrat de quartier, la commune vise le doublement de son accueil en crèche.

M. MOUHSSIN: Est-il possible d'avoir une copie de votre réponse comme il y avait beaucoup de chiffres ? Je suis assez étonné de l'absence de réponse sur les initiatives que vous avez prises les derniers 6 mois. Je trouve qu'il y a un souci de communication des documents. Ma question est envoyée le 19 novembre. La dernière réponse que j'ai eu date du 14 octobre. Le fond du problème n'est pas le nombre de puéricultrices. J'ai dit, malgré l'engagement, aujourd'hui encore, le matin et le soir les puéricultrices doivent garder plus de 7 enfants par puéricultrice, ce qui n'est pas légal, il y a donc un vrai problème de gestion des puéricultrices, ça n'est donc pas un problème de manque mais de gestion. Le fond du problème c'est aussi la formation des puéricultrices. Sur les 6 mois sans travaux, les deux rapports le démontre, vous avez fait preuve de laxisme et mis nos enfants en danger, ce qui donne une mauvaise image de la commune. Il y a une pétition SOS Crèche en détresse à Damla. Vous êtes en train d'essayer de rattraper 6 mois de laxisme. Damla : on doit avoir une directrice-infirmière : 30h comme infirmière, 6h comme directrice. Après une année, sur la gestion crèche, c'est un zéro pointé.

M le Président : Nous ne sommes pas à l'école, vous n'avez pas de point à distribuer. Je vous ai donné toutes les normes d'encadrement, nous sommes entre 3,75 et 4 enfants par puéricultrice alors que la norme à l'ONE est à 7.

**25. « Bains de Saint-Josse : Douches publiques et salles disponibles... » ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.**

M. BALSAT: Le 25 octobre dernier, j'ai enfin pu visiter les Bains de Saint-Josse. On ne pourra pas

visiter la piscine de si tôt. Aux étages, j'ai constaté qu'il y avait des espaces opérationnels et des douches publiques en bon état prêtes à fonctionner. Les Bains de Saint-Josse bénéficient d'un subside de 100.000,- € de la commune chaque année. Lors de la visite l'échevin de tutelle m'a dit que cette somme servait à payer des préavis, puis à payer un gardien, j'en ai conclu que ça servait à payer le chauffage ponctuellement. Je pense que cet espace qui ne sert à rien et coûte cher pourrait être mis à disposition de certaines associations, de SDF, de personnes précarisées ou des personnes qui n'auraient pas d'eau chaude à la maison moyennant une intervention financière ou non. Cela pourrait permettre aux gens de prendre une douche chaude ou de s'en servir comme chauffoir. Cela ne suggère qu'une proposition de ma part et je vous demande d'en prendre note et bonne écoute.

M. le Président : Il y a la rénovation de la piscine en cours. Des autorités compétentes sont là pour reloger les sans abris. On ne fera rien d'autre sur ce bâtiment que sa rénovation. On doit faire des économies, ce n'est pas pour faire de nouvelles dépenses.

M. BALSAT: Le permis d'urbanisme n'a été rentré qu'au mois d'août ou juillet 2013 et vous n'avez donc pas encore reçu de réponse donc. Vous mettez la charrue avant les boeufs. 100.000 euros pour allumer ponctuellement le chauffage, ce n'est pas faire de la bonne gestion.

M. Le Président : L'incident est clos.

Fin de la séance publique à 23h08.